

**Zeitschrift:** Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura  
**Herausgeber:** Association pour la défense des intérêts du Jura  
**Band:** 6 (1935)  
**Heft:** 5

**Artikel:** Camp de service volontaire de travail de l'A.D.I.J. à Eriz (Thoune)  
**Autor:** A.D.  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-823742>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 15.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Les Intérêts Économiques du Jura

BULLETIN DE L' A. D. I. J.

PARAISANT TOUS LES DEUX MOIS

Secrétariat et administration : <b>M. R. STEINER</b> Delémont — Tél. 383/4	Présidence de l'A.D.I.J. : <b>M. F. REUSSER</b> Moutier — Tél. 7.	Caissier de l'A.D.I.J. : <b>M. H. FARRON</b> Delémont — Tél. 161
---	---	--

Compte de chèques postaux : IVa 2086, Delémont. — **Abonnement annuel**: fr. 3.— ;  
le numéro : fr. 0.50.— **Annonces** : S'adresser à l'Imp. du « Démocrate », Delémont. Tél. 51.

## SOMMAIRE :

**Avant-propos.** — Camp de service volontaire de travail de l'A. D. I. J., à Eriz (Thoune).  
**La vie au camp de travail.** — Lettre d'un jeune campeur à un ami.

## AVANT-PROPOS

En consacrant le produit de la collecte de la fête nationale de cette année au service de travail volontaire, le comité du 1<sup>er</sup> août a eu le main extrêmement heureuse. Nombreux sont cependant les citoyens qui ont arboré pendant quelques jours le coquet insigne, symbole du traditionnel sentiment d'entraide des Confédérés, et qui ignorent tout de l'organisation du service volontaire de travail. Notre Association a pris l'initiative de procurer de l'occupation à nos tout jeunes chômeurs jurassiens en les réunissant en un camp de travail à Eriz. Nous consacrons le numéro de septembre de notre bulletin à ce camp, actuellement en pleine activité, avec la conviction que nos membres trouveront un intérêt très réel à se documenter d'une façon plus précise sur cette nouvelle organisation du travail, qui, espérons-le, ne sera que passagère, mais qui aujourd'hui répond à un besoin urgent pour la santé morale de notre jeunesse désœuvrée. R. S.

## Camp de service volontaire de travail de l'A. D. I. J. à Eriz (Thoune).

L'idée du service volontaire de travail est due à l'initiative de l'Union nationale des associations générales d'étudiants de Suisse. Elle remonte à une dizaine d'années. Dans la colonie de travail, l'étudiant devait trouver, pendant ses vacances, une dérivation à son activité intellectuelle, en accomplissant un effort physique utile, appliqué à l'exécution de travaux nécessaires qu'on hésitait à faire à cause du prix élevé de la main-d'œuvre. C'est ainsi qu'en 1925, la première colonie d'étudiants travailla à la restauration des ruines du château de Misox, dans les Grisons.

Les vacances des années suivantes furent consacrées à l'exécution de chemins de montagne, ou à la lutte contre les effets désastreux des éléments naturels, avalanches, inondations, orages, etc.

Ces colonies de travailleurs volontaires donnèrent l'idée d'organiser des camps similaires pour les jeunes chômeurs et sont



La montée au camp d'Eriz

à l'origine du mouvement qu'on a vu naître en Suisse il y a trois ans. C'est en 1932 que l'initiative privée a ouvert les premiers camps de travail pour jeunes chômeurs, exposés aux dangers redoutables de l'oisiveté. On voulait, en leur procurant du travail intéressant, soulager leurs misères morales, lutter contre le découragement ou le désespoir, leur rendre la confiance en eux-mêmes, la joie de vivre si naturelle à cet âge, et le sentiment d'une personnalité qui peut encore s'affirmer. Dès le début, les camps répondirent à un si réel besoin que leur nombre se multiplia rapidement. En 1935 on comptait 41 camps. En 1934 leur nombre passa

à 72, avec 3400 participants et 194.000 jours de présence.

Mais pour mener les choses à bien, il était nécessaire aussi de grouper les efforts isolés et de jeter les bases d'une action commune, selon les règles uniformes. C'est ainsi que naquit la « Centrale suisse pour le service volontaire du travail ». Son premier soin fut de convaincre les pouvoirs publics de la nécessité du travail volontaire et de les amener à soutenir cette œuvre. A cet effet le Conseil fédéral a promulgué les arrêtés du 15 avril 1935 et du 21 décembre 1934. Il les a complétés par une ordonnance du 24 mai 1935, relative à l'organisation du service volontaire; en tenant compte des expériences faites jusqu'à ce jour.

Le service volontaire de travail est donc devenu aujourd'hui une institution officielle, encouragée et contrôlée par l'État. Les camps bénéficient de subventions fédérales, cantonales et communales. Ils sont placés sous la surveillance de la Centrale suisse qui fixe le règlement et les conditions du travail.

Le choix des travaux à entreprendre est rigoureusement déterminé. On n'adoptera que des travaux d'utilité publique dépourvus de caractère d'urgence. Ces travaux ne feront pas con-

currence aux entreprises privées et ne devront pas encombrer le marché du travail. Seront exclus tous les travaux qui permettraient à des organisations ou à des tiers de faire des bénéfices et de profiter ainsi du travail des jeunes chômeurs.

Un règlement fixe les obligations des participants au camp et les prestations auxquelles ils ont droit. La participation est facultative. En règle générale on n'admet que des jeunes chômeurs de 16 à 24 ans. La journée de travail est de 8 heures en moyenne, dont deux peuvent être consacrées à l'instruction des campeurs. Ceux-ci s'engagent à se soumettre à une discipline librement consentie et à entretenir dans le camp une atmosphère de bonne camaraderie. Ils ont droit :

a) Au transport gratuit à l'entrée au camp et au retour à la fin du service.

b) A la subsistance et au logement.

c) Aux vêtements et chaussures de travail.

d) A l'assurance maladie et accidents.

e) A une allocation de fr. 6.- par semaine.



Le chalet du camp (Ober-Hörnli)

Pendant leur séjour au camp, les jeunes chômeurs restent inscrits dans les offices de placement. La durée du temps pendant lequel ils ont droit aux indemnités de chômage se trouve prolongée d'autant.

L'A. D. I. J. ne pouvait se désintéresser du mouvement d'entraide qui se dessinait en faveur des jeunes gens sans emploi. S'inspirant des directives contenues dans le message du Conseil fédéral à l'Assemblée fédérale du 27 février 1953 sur une nouvelle réglementation de l'aide extraordinaire aux chômeurs, son Comité se mit, au début de 1954 déjà, en rapport avec la Centrale suisse et avec l'Office cantonal du travail, pour s'assurer les crédits nécessaires à l'ouverture d'un chantier. Malheureusement aucune possibilité de travail ne se présenta dans notre région, malgré des démarches pressantes faites auprès des communes ou des corporations qui auraient éventuellement pu nous en fournir. Il fallut donc se résoudre à occuper nos jeunes chômeurs en dehors des limites du Jura et nous acceptâmes alors en principe l'offre du

bureau cantonal du génie rural d'ouvrir un chantier à la « Horneggalp », pâturage alpestre sur le territoire de la commune d'Eriz.

Le 2 août 1954, MM. Brügger, ingénieur du génie rural, Scheurer, de l'Office cantonal du travail, accompagnés de MM. Droz et Capitaine, représentants de l'A. D. I. J., se rendaient sur les lieux pour examiner les possibilités d'établir un camp et reconnaître la nature des travaux à effectuer. Le résultat de cette expédition fut concluant, mais vu la saison avancée et la situation du chantier dans une région élevée où l'hiver est précoce, le Comité de l'A. D. I. J. décida de renvoyer toute l'affaire au printemps 1955.

La Commission du camp, composée de MM. A. Droz, professeur à Delémont, R. Steiner, directeur du progymnase à Delémont, et W. Wüst, directeur de l'École secondaire à Moutier, commença ses travaux en février déjà. Il fallait tout d'abord s'assurer l'appui financier des pouvoirs publics et des démarches furent immédiatement entreprises pour l'obtention des subsides. En même temps, les offices communaux de chômage étaient invités par circulaire à recevoir les inscriptions des volontaires et à nous les annoncer. La question du camp d'Eriz paraissait être en bonne voie de réussite, une équipe de plus de 40 jeunes chômeurs pouvait être constituée, quand, en date du 26 avril, l'Office cantonal du travail nous informa que les crédits prévus pour les camps de service volontaire étaient épuisés, et que le Conseil-exécutif avait pris la décision de n'accorder aucun crédit nouveau, avant que soit acceptée par le peuple bernois, la loi sur le redressement financier du canton. Une intervention auprès de la Direction cantonale de l'intérieur, l'interpellation de M<sup>e</sup> J. Schlappach, député au Grand Conseil, n'eurent aucun résultat. Il fallut se soumettre aux nécessités du moment, ce qui nous fit perdre un temps précieux pendant les beaux mois de l'été. Après le 30 juin les affaires marchèrent rapidement et sans attendre la réponse des autorités relatives à notre demande de subventions, nous prenions toutes les dispositions pour ouvrir au plus vite le chantier d'Eriz. Le transport du matériel fut entrepris dès le 25 juillet et le lundi 29, un contingent de 27 volontaires prenait ses cantonnements dans le chalet du Hörnli, à 1450 m. d'altitude, au pied du Sigriswilergrat.

Le travail de la colonie est réglé par un contrat passé entre l'A. D. I. J. représentée par le président de la Commission du camp, M. A. Droz, d'une part, et les intéressés, M. H. Schwarz, propriétaire à Steffisbourg, la commune bourgeoise de Thoune, représentée par son administrateur M. Iseli, et le Syndicat d'élevage des « Horneggälpen », représentée par son président, M. Chr. Schwarz, à Uetendorf, d'autre part.

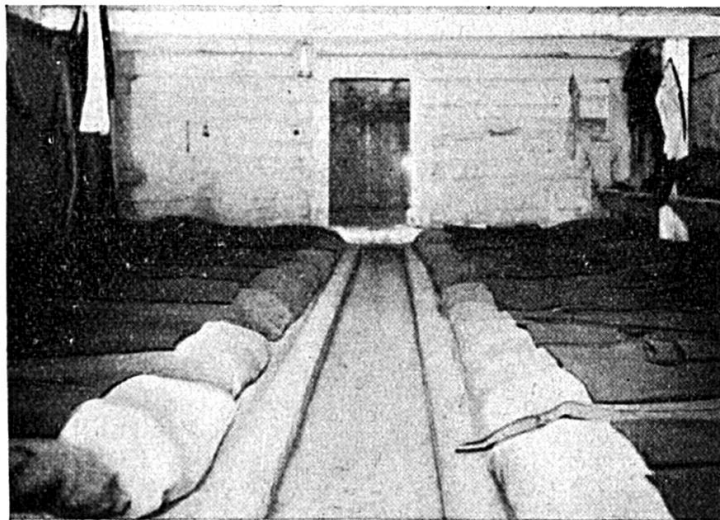
Il a pour objet :

1. L'épierrement des pentes gazonnées adossées au Sigriswilergrat.
2. La remise en état du chemin d'accès aux pâturages des « Horneggälpen ».

La direction technique des travaux incombe au service cantonal du génie rural.

Le camp possède en la personne de M. Gustave Capitaine, employé de banque sans place, un excellent chef, qui a su dès le premier jour se faire aimer de ses hommes, leur inspirer confiance et leur imposer son autorité. Il est admirablement secondé par Mme Boivin, de Delémont, qui s'occupe de la subsistance, et dont la présence dans la colonie du Hörnli représente beaucoup de dévouement.

Mme Boivin est pour nos volontaires une véritable mère de famille, attentive à tout, qui sait, quand il faut, consoler, encourager, exhorter.



Le dortoir

Jusqu'à ce jour 58 jeunes gens ont passé au camp ; 4 ont dû être renvoyés quelques jours après l'ouverture pour désobéissance et indiscipline grave, 2 ont quitté librement et 2 ont trouvé un emploi dans leur profession. La colonie d'Eriz compte en ce moment 50 volontaires plus le chef et la maîtresse de maison. La conduite des campeurs est excellente, les éléments de trouble et de discorde ayant été de suite éliminés. Lors de nos visites nous avons pu constater que le meilleur esprit règne dans le camp, les corps s'y fortifient par le travail et la vie au grand air, les caractères y gagnent en bonne humeur, en énergie et en courage.

Les volontaires sont assurés à la *Zurich*, compagnie générale d'assurances contre les accidents, pour une indemnité de fr. 5000.— en cas de mort, de fr. 6000.— en cas d'invalidité et pour tous les frais résultant du traitement médical. Ils sont aussi assurés collectivement à la « Caisse maladie de la Vallée de la Birse ». L'état sanitaire a été très bon. Nous avons enregistré jusqu'au 1<sup>er</sup> septembre un seul cas de maladie. Un jeune campeur a eu une crise aigüe d'appendicite. Transporté d'urgence à l'hôpital de

Thoune, il a été opéré et il est rentré au camp après 15 jours d'hospitalisation.

Par l'intermédiaire de la Centrale suisse, nous avons obtenu à titre de prêt, auprès du Commissariat central des guerres, le matériel de camp, sacs de couchage, draps, taies, couvertures de laine, batterie de cuisine, etc., et les effets d'équipement, pantalons, vareuses, tricots, capotes, etc. Chaque homme touche à son entrée à la colonie une solide paire de chaussures ferrées de la maison Bailly S. A. à Schoenenwerd.

La vaisselle, les ustensiles de cuisine et l'outillage, pelles, râtaux, etc., ont été achetés. Ce matériel, comme toutes les autres acquisitions de valeur durable, est exclu du bénéfice des subven-



Le ravitaillement

tions et restera la propriété de l'A. D. I. J. qui pourra ainsi l'utiliser pour des camps ultérieurs.

Pour le ravitaillement, un service régulier de transport par mulet a été organisé. Les marchandises, à part le lait qui est touché sur place, sont retirées à la station postale de

Linden deux fois par semaine, les lundis et vendredis matins. Il en est de même des colis et des mandats postaux. Le courrier par contre, lettres et journaux, est déposé le mardi, jeudi et samedi au chalet de Unter-Hörnli où le chef de camp le fait chercher par un de ses hommes.

La question du blanchissage du linge a été résolue d'une façon très simple. Il est confié à une lessiveuse dans un chalet près de Hornegg, qui le ramène propre et en ordre à la colonie.

La durée du camp est prévue pour deux mois. Les dépenses ont été budgétées à fr. 12.600.— dont fr. 7500.— pour le logement et l'entretien, fr. 700.— pour les objets d'équipement, fr. 2000.— pour les salaires, fr. 600.— pour les transports, fr. 700.— pour les assurances, fr. 700.— de matériel et fr. 600.— de frais divers. Elles sont couvertes par une subvention cantonale de fr. 5000.—, une subvention fédérale de fr. 4600.— et une prestation de fr. 2500.— des commettants du travail. Le reste, de même que les frais résultants de l'organisation du camp sont à la charge de l'A. D. I. J. qui recevra de son côté les subventions des com-

munes de domicile des jeunes chômeurs à raison de fr. 1.— par volontaire et par jour.

Pour les campeurs, une bonne utilisation des loisirs n'importe pas moins que le temps consacré au travail, et c'est ici que l'influence d'un bon chef peut être déterminante. Le camp d'Eriz dispose d'un appareil de radio à accumulateurs, d'une bibliothèque de 75 volumes, romans, nouvelles, voyages, ouvrages de vulgarisation, etc., d'engins pour exercices d'athlétisme léger, de ballons de football, de jeux divers. Le soir, lorsqu'on a déposé les outils, c'est la détente, la belle vie de camp, la joie règne, les plaisanteries s'échangent, des liens de fraternelle affection se créent. Les peines et les plaisirs partagés sont la source d'une communauté d'âmes et de rapprochements salutaires.

Pour les adultes le chômage est une source de soucis et d'oppression matérielle. Pour les jeunes il représente quelque chose de pire : dégoût et mépris de la société qui les abandonne, perte du sentiment des respon-



La seconde maman

sabilités, doute du sens et de la valeur de la vie. Si la société a le devoir moral de leur venir en aide, chacun en particulier doit, selon ses moyens, chercher à soulager leur infortune. En s'intéressant à ce délicat problème social, le Comité de l'A. D. I. J. a accompli une bonne œuvre.

A. D.

## La vie au camp de travail.

Le 25 juillet, avec la cuisinière et deux jeunes chômeurs de Delémont, je partais pour Thoune, accompagné de M. R. Steiner, secrétaire de l'A. D. I. J., faire les préparatifs pour l'organisation du camp de travail volontaire qui devait s'ouvrir quatre jours plus tard.

A Thoune, nous passâmes la matinée à réunir les vivres et le matériel nécessaires pour notre séjour à la montagne. Les arsenaux de Thoune et de Berne nous fournirent des habits, des paillasses, des couvertures ainsi qu'une partie du matériel de cuisine.